



FORMATION POSTGRADE EN PSYCHOTHERAPIE D'ORIENTATION SYSTEMIQUE

Table des matières

1	INTRODUCTION	3
2	LA PSYCHOTHERAPIE D'ORIENTATION SYSTEMIQUE COMME METHODE SCIENTIFIQUE	3
2.1	FILIATIONS THERAPEUTIQUES ET CONTEXTE SOCIO-CULTUREL D'EMERGENCE	4
2.2	THEORIE DE LA PERSONNALITE	4
2.3	FACTEURS CURATIFS DU PROCESSUS THERAPEUTIQUE	4
2.4	EFFICACITE DE LA METHODE	5
2.5	INSERTION SOCIALE DANS LA COMMUNAUTE SCIENTIFIQUE	5
2.6	BIBLIOGRAPHIE	5
3	LE CERFASY	7
3.1	FORME JURIDIQUE, SIEGE ET BUTS	7
3.2	SECRETARIAT	7
3.3	COMITE DE FORMATION ET FORMATEURS	7
3.4	ORGANISATION DU CERFASY	8
3.5	RESSOURCES DU CERFASY	10
4	LA FORMATION POSTGRADE EN PSYCHOTHERAPIE D'ORIENTATION SYSTEMIQUE	11
4.1	BUT DE LA FORMATION POSTGRADE	11
4.2	ORGANISATION DE LA FORMATION	11
4.3	ETENDUE DE LA FORMATION POSTGRADE	12
4.3.1	CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE (500 HEURES)	12
4.3.2	ACTIVITE PSYCHOTHERAPEUTIQUE INDIVIDUELLE (500 HEURES)	14
4.3.3	SUPERVISION (150 HEURES)	14
4.3.4	EXPERIENCE THERAPEUTIQUE PERSONNELLE (100 HEURES)	15
4.3.5	PRATIQUE CLINIQUE (2 ANS A 100 %)	15
4.4	RESUME DU CONTENU DE LA FORMATION ET TARIFS EN VIGUEUR	16
4.4.1	COMPLEMENTS DE FORMATION POUR L'OBTENTION DU TITRE FEDERAL	17
4.5	DUREE DE LA FORMATION	17
4.6	ENCADREMENT ET CONSEILS AUX ETUDIANTS	17
4.7	EVALUATION DES ETUDIANTS	17
4.7.1	EVALUATION FORMELLE	17
4.7.2	EVALUATION INFORMELLE	18
4.7.3	PASSAGE D'UNE ANNEE A LA SUIVANTE	18
4.8	ATTESTATIONS DE PARTICIPATION	18
4.9	DEMANDE POUR LE TITRE FEDERAL	18
4.10	CONDITIONS D'ADMISSION ET DE RETRAIT	19
4.10.1	CONDITIONS D'ADMISSION A LA FORMATION DE BASE	19
4.10.2	PROCEDURE D'ADMISSION DE LA FORMATION DE BASE	19
4.10.3	CONDITIONS D'ADMISSION A LA FORMATION AVANCEE	19
4.10.4	PROCEDURE D'ADMISSION A LA FORMATION AVANCEE	20
4.10.5	CONDITIONS DE RETRAIT EN COURS DE FORMATION	21
4.11	COUTS DE LA FORMATION	21
4.11.1	COUTS DE BASE	21

4.11.2	COUTS SUPPLEMENTAIRES	21
4.12	RECOURS	22
4.13	PRINCIPES ETHIQUES ET DEONTOLOGIE	22
4.14	COOPÉRATION AVEC LA FSP – ASSURANCE QUALITÉ	22
4.14.1	FSP : ORGANISATION RESPONSABLE	22
4.14.2	ASSURANCE QUALITE	23
4.15	VALIDITE DES INFORMATIONS	23

5 ANNEXES **24**

5.1	ANNEXE 1 : COHERENCE DU PROGRAMME DE FORMATION POSTGRADE DU CERFASY AVEC LES EXIGENCES DECOULANT DE LA LPSY	24
5.1.1	DIAGNOSTIC, PLANIFICATION DU TRAITEMENT ET GESTION APPROPRIÉE DES CRISES	24
5.1.2	REFLEXION CRITIQUE	25
5.1.3	TRAVAIL INTERDISCIPLINAIRE	25
5.1.4	GESTION ECONOMIQUE DES RESSOURCES	26
5.2	ANNEXE 2 : QUALIFICATIONS DE L'EQUIPE DE FORMATION	26
5.2.1	SELECTION DES FORMATEURS	26
5.2.2	QUALIFICATIONS DES FORMATEURS	26
5.2.3	QUALIFICATIONS DES SUPERVISEURS	27
5.2.4	QUALIFICATIONS DES PSYCHOTHERAPEUTES POUR L'EXPERIENCE IMPLIQUANT SA PROPRE PERSONNE	27
5.2.5	FORMATION CONTINUE DES FORMATEURS	27
5.2.6	EVALUATION DES FORMATEURS	28

1 INTRODUCTION

La formation postgrade en psychothérapie d'orientation systémique du CERFASY (ci-après « formation en PsyOS du CERFASY ») a été accréditée par la FSP en tant que curriculum de formation postgrade en psychothérapie lors de l'assemblée des délégués de la FSP en juin 2010.

Après l'entrée en vigueur de la LPsy et dans le cadre de l'accréditation provisoire par la Confédération des formations postgrades en psychothérapie pour les psychologues, la formation en PsyOS du CERFASY a obtenu l'accréditation provisoire, valable jusqu'au 31 mars 2018.

Dans le cadre du processus d'accréditation définitive, actuellement en cours, le CERFASY a souhaité se joindre au projet de la FSP visant à faire accréditer une formation à la psychothérapie réunissant divers instituts de formation.

Afin de satisfaire aux nouveaux standards de qualités (RS 935.8111.1 ; AccredO-LPsy), le CERFASY a décidé de modifier la formation telle qu'accréditée en 2010 par la FSP. La principale modification concerne la durée : d'un cycle de formation unique de 3 ans, le CERFASY passe à deux cycles de formation de 2 ans chacun. Le premier cycle s'intitule « Formation de base à la thérapie et à l'intervention systémique » et est ouvert à d'autres professions du domaine santé-social. Le second cycle s'intitule « Formation avancée à la psychothérapie d'orientation systémique » et n'est accessible qu'aux médecins et aux psychologues qui répondent aux prérequis pour la formation postgrade en psychothérapie (LPsy; RS 935.81 & AccredO-LPsy ; RS 935.8111.1).

2 LA PSYCHOTHERAPIE D'ORIENTATION SYSTEMIQUE COMME METHODE SCIENTIFIQUE

Une activité psychothérapeutique revendiquant un statut scientifique doit pouvoir montrer que sa manière de penser et de traiter le trouble psychique ne relève pas seulement de croyances ou présupposés, mais s'appuie également sur une méthode rigoureuse d'analyse et d'intervention, capable de rendre compte rationnellement de ce qu'elle produit en termes d'évaluation, de processus et d'effets thérapeutiques. Dans cette perspective, il est nécessaire de ne pas penser les critères de scientificité en référence à une conception étroite de la science selon le modèle expérimental logico-empirique mais à celle d'une science pensée dans une perspective constructionniste, c'est-à-dire obéissant à un modèle empirico-herméneutique ou, tout au moins, à des méthodes dites mixtes (Creswell, 2008 ; Tashakkori, 2003). En effet, l'extrême complexité de la maladie mentale ne peut être réduite à un nombre limité de variables qui, isolées, donneraient lieu à la formulation d'hypothèses sur leur lien causal réciproque. Cela signifie que dans le domaine de la psychothérapie, la question de l'objectivité scientifique ne peut faire l'économie ni de la subjectivité de son objet, ni de celle de ses observateurs-chercheurs. Il s'agit de ne céder ni à l'objectivisme, ni au subjectivisme, mais de travailler à une objectivité toujours mise en perspective.

Une méthode psychothérapeutique peut être dite scientifique si elle peut satisfaire aux cinq critères suivants :

1. Rendre compte de ses filiations thérapeutiques et de son contexte socio-culturel d'émergence. Ce qui permet entre autres de préciser ses *a priori* ou présupposés concernant une certaine conception (*Weltanschauung*) de l'individu humain et de la société.

2. Présenter une théorie cohérente de la personnalité où sont définis les critères de comportements ou de vécus sains, dysfonctionnels et pathologiques.
3. Rendre compte des facteurs curatifs du processus thérapeutique, qui permettent de faire un lien entre sa théorie étiopathogénique du trouble psychique, les techniques utilisées et le changement qu'elle vise.
4. Mettre en évidence l'efficacité de sa méthode, attestant des modifications obtenues chez le ou les consultants.
5. Attester de son insertion sociale dans la communauté scientifique de par ses appartenances institutionnelles, ses activités de formation, de recherche, et de publication.

En se référant essentiellement aux ouvrages de base d'Elkaïm (1995), de Gurman & Kniskern (1991), de Schiepek (1999) et de Vannotti, Onnis & Gennart (2002), on peut montrer que la PsyOS répond à ces cinq critères.

2.1 FILIATIONS THERAPEUTIQUES ET CONTEXTE SOCIO-CULTUREL D'EMERGENCE

Plusieurs facteurs d'ordre thérapeutique et socioculturel ont favorisé l'émergence de la PsyOS. Parmi ceux-ci on peut relever en particulier l'élargissement progressif de l'espace thérapeutique au départ purement individuel ; la nécessité d'aménager les prises en charge des pathologies relevant de l'enfance et de l'adolescence, comme des pathologies psychotiques, l'influence des recherches sur la « Nouvelle Communication » aux USA autour de G. Bateson (entre 1945-1970) intégrant les apports de la cybernétique naissante, de la Théorie Générale des Systèmes et des sciences anthropologiques et sociales.

Une nouvelle conception écosystémique de l'homme émerge. Celui-ci est pensé en lien avec ses différents milieux de vie ; son identité se construit à partir de ses nombreuses appartenances.

Actuellement la PsyOS se réclame de l'épistémologie de la complexité (Le Moigne & Morin, 2007).

2.2 THEORIE DE LA PERSONNALITE

Le comportement ou le vécu d'un individu a toujours une dimension communicationnelle ; il émerge et prend forme dans l'horizon d'une interaction évolutive (notion de cycle ou spirale de vie). On peut bien dégager son sens si l'on décode l'ensemble des interactions et du contexte de significations à l'intérieur desquels il apparaît. Il sera dit sain lorsqu'il contribue au processus d'autonomisation de l'individu, en lien avec l'évolution et la différenciation de ses systèmes d'appartenance ; il sera dit pathologique lorsqu'il empêche, par la répétition, l'autonomisation de l'individu, en contribuant au maintien non évolutif des systèmes d'appartenance.

2.3 FACTEURS CURATIFS DU PROCESSUS THERAPEUTIQUE

Quelles que soient les écoles et leurs techniques, on peut dire que l'opération de recadrage est sans doute ce qui caractérise toute intervention systémique. Il s'agit de resituer cognitivement et pragmatiquement un comportement perturbé dans un contexte plus approprié. Un comportement symptomatique signale un changement nécessaire ; s'il n'est pas recadré dans de nouveaux contextes de sens, il tendra de plus en plus à se chronifier, empêchant ainsi le changement de celui qui le porte comme du ou des systèmes qui en ont besoin.

2.4 EFFICACITE DE LA METHODE

De nombreuses études ont mis en évidence l'efficacité de la PsyOS. C'est son efficacité en tant qu'approche multimodale pragmatique qui a été le mieux démontrée. Celle des thérapies systémiques à base cognitive-comportementale, qui peuvent répondre plus facilement aux critères de *evidence-based medicine*, est également largement prouvée. Des études cliniques, portant sur des thérapies systémiques se déroulant dans des conditions plus naturelles et moins standardisées (*effectiveness studies*), attestent aussi de leur efficacité : en Suisse celle de Grünwald & von Massenbach (2001), en Allemagne celle de Schiepek (1999) aux USA celles de Liddle et al. (2002), Pope & Mays (2006), Pinsof & Wynne (1995), Sprenkle (2000), Creswell (2008), Peräkylä, Antaki, Vehviläinen & Leudar (2008), Tashakkori & Teddlie (2003).

2.5 INSERTION SOCIALE DANS LA COMMUNAUTE SCIENTIFIQUE

Depuis ses origines (1950 environ), la PsyOS a suscité la création de nombreuses associations professionnelles nationales, continentales et internationales, l'organisation de congrès réguliers et la diffusion du savoir et des recherches à l'aide de plusieurs centres de formation et de recherches universitaires (surtout aux USA) et de nombreuses revues avec comité de lecture et politique éditoriale.

2.6 BIBLIOGRAPHIE

- Atlan H. (1991). *Tout, non, peut-être. Education et vérité*. Paris : Seuil.
- Carneiro C., Darwiche J., De Roten Y., Vaudan C., Duc-Marwood A., Despland J.-N. (2011). De la clinique à la recherche dans un centre de thérapie de couple et de famille. *Thérapie familiale*, 32(1), pp. 101-110.
- Carneiro C., Vaudan C., Duc Marwood A., Darwiche J., Despland J.-N., de Roten Y. (2013). L'« Intervention systémique brève » : un manuel thérapeutique. *Thérapie familiale*, 34(1), pp. 115-130.
- Carr, A. (2008). Evidence-based practice in marital and family therapy, in *Family Therapy. Concepts, Process and Practice*, 2nd edition.
- Creswell J.W. (2008). *Research Design: Qualitative, Quantitative and Mixed Methods Approaches*. London-New Delhi : Sage.
- Collectif INSERM (2004). *Psychothérapie : Trois approches évaluées*. Paris : Les éditions INSERM.
- Crane R.D. (2008). The cost-effectiveness of family therapy: a summary and progress report. *Journal of Family Therapy*, 30, pp. 399-410.
- Elkaïm M. (1995). *Panorama des thérapies familiales*. Paris : Seuil.
- Elkaïm M. (2007). *Comprendre et traiter la souffrance psychique*. Paris : Seuil.
- Favez N., Darwiche J. (eds.) (2016). *Les thérapies de couple et de famille : modèles empiriquement validés et applications cliniques*. Bruxelles : Mardaga.
- Favez N., Frascarolo F., Tissot H. (eds.) (2013). *Naître et grandir au sein de la triade : le développement de l'alliance familiale*. Bruxelles : De Boeck, pp. 285-301.
- Fivaz-Depeursinge E., Philipp D. A. (eds.) (2014). *The baby and the couple : Understanding and treating young families*. New York : Routledge.
- Gennart, M., & Vannotti, M. (2016). *Corps et histoire de vie. La maladie chronique : un défi pour les soignants et pour les proches*. Paris : Fabert.

- Gingerich W.J., Eisengart S. (2000). Solution-Focused Brief Therapy : A review of the Outcome Research. *Family Process*, 39, pp. 477-498.
- Grünwald H.S. & Von Massenbach K. (2003). Ergebnisqualität ambulanter systemischer Therapie. Eine Multizenterstudie in der deutschsprachigen Schweiz. *Psychotherapie und Psychosomatik, Medizinische Psychologie*, 53, pp. 326-333.
- Gurman A.S. & Kniskern D. P. (eds) (1991). *Handbook of family therapy*. New York : Brunner/Mazel.
- Hendrick S. (2009). Efficacité des thérapies familiales systémiques. *Thérapie Familiale*, 30(2), pp. 211-233.
- Hendrick S. (2009). Problématique et méthodologies de l'évaluation des psychothérapies. *Thérapie Familiale*, 30(2), pp. 147-165.
- Lefley, H.P. & Johnson D.L. (Eds.) (2002). *Family interventions in mental illness : International perspectives*. Wesport, CT : Praeger.
- Le Moigne J.L. & Morin E. (2007). *Intelligence de la complexité : Epistémologie et pragmatique*. Colloque de Cerisy, Ed. de l'Aube.
- Liddle H.A. et al. (eds) (2002). *Family psychology : Science-based interventions*. Washington DC : APA.
- Nathan P. & Gorman J. (eds.) (2007). *A guide to treatments that work*. New York : Oxford University Press (3rd ed.).
- Pauzé, R., Cook-Darzens, S., Villeneuve, M.-P., Châteauneuf, D., Petitpas, J., & Côté, J. (2017). Evaluation du fonctionnement familial : proposition d'un modèle intégratif pour soutenir la pratique clinique et la recherche. *Thérapie Familiale*, 38(3), pp. 295-328.
- Pauzé R. & Touchette L. (2009). Le développement de la recherche chez les cliniciens : d'abord questionner la pratique clinique. *Thérapie Familiale*, 30(2), pp. 133-146.
- Peraekylae A., Antaki C., Vehviläinen S. & Leudar I. (eds) (2008). *Conversation Analysis and Psychotherapy*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Pinsof W.M. & Winne L.C. (eds) (1995). The effectiveness of marital and family therapy (Special Issue). *Journal of marital and Family Therapy*, 21: pp. 339-623.
- Pope C. & Mays N. (2006). *Qualitative Research in Health Care*, UK: Blackwell Publishing.
- Santisteban D.A., Morales L.S., Robbins M.S., Szapocznik J. (2006). Brief Strategic Therapy : Lessons Learned in Efficacy Research and Challenges to Blending Research and Practice. *Family Process*, 45(2) : 259-271.
- Schiepek G. (1999). *Die Grundlagen der systemischen Therapie. Theorie-Praxis-Forschung*. Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht.
- Sexton T.L., Alexander J.F., Mease A.L. (2003). Levels of Evidence for the Models and Mechanisms of Therapeutic Change in Family and Couple Therapy, in Bergin A.E., Garfield L.: *Handbook of Psychotherapy and Behavior Change*, New York : John Wiley & Sons.
- Shadish W.R., Baldwin S.A. (2003). Meta-analysis of MFT interventions. *Journal of Marital and Family Therapy*, 29.
- Sprenkle D.H. (2000). *Effectiveness research in marriage and family therapy*. Alexandria, Virginia: AAMFT.
- Stratton P. (2005). *Report on the evidence of systemic family therapy*. Warrington : Association for Family Therapy.
- Tashakkori A. & Teddlie C. (éds) (2003). *Handbook of Mixed Methods in Social & Behavioral Research*. London-New Delhi : Sage.
- Vannotti M., Onnis L, Gennart M. (2002). La thérapie d'orientation systémique. In N. Duruz & M. Gennart (éds.) : *Traité de psychothérapie comparée*, Genève : Médecine & Hygiène, pp. 313-343.

- Von Sydow K., Beher S., Retzlaff R. & Schweitzer J. (2007). *Die Wirksamkeit der Systemischen Therapie / Familientherapie*, Hogrefe-Verlag.

3 LE CERFASY

Le CERFASY a été fondé en 1986 à Neuchâtel par un groupe de thérapeutes (Amilcar Ciola, Marie-Odile Goubier-Boula, , Olivier Real, Marco Vannotti) qui voulaient soutenir et promouvoir la pensée et la pratique systémique en Suisse romande. D’emblée, le CERFASY a offert de la consultation clinique. Dans le domaine clinique, le CERFASY a ouvert un second lieu de consultation à la Chaux-de-Fonds en 2014.

Une formation à la thérapie familiale et à l’intervention systémique a été proposée dès 1987. Depuis lors, l’équipe des fondateurs s’est étoffée et l’offre de formation du CERFASY s’est poursuivie : en juin 2017 a pris fin le 11^{ème} et en septembre 2016 a commencé le 12^{ème} cycle de formation. A ce jour, environ 250 psychologues et médecins ont été diplômés de la formation du CERFASY depuis qu’elle existe.

3.1 FORME JURIDIQUE, SIEGE ET BUTS

Le CERFASY est une fondation au sens des art. 80 et suivants du Code Civil Suisse. Son siège est à Neuchâtel. Elle est inscrite au registre du commerce du canton de Neuchâtel. Le président du conseil de fondation est le Dr. Laurent Michaud. Elle s’est donné pour buts « l’information, la formation, la recherche dans le domaine des relations familiales ».

3.2 SECRETARIAT

Le CERFASY est domicilié au No 13 de la Ruelle Vaucher, à Neuchâtel. Son secrétariat est placé sous la responsabilité de Sandrine Flückiger, secondée par Caterina Rascado et Olga Heuer. Il est en principe ouvert du lundi au vendredi.

3.3 COMITE DE FORMATION ET FORMATEURS

Le comité de formation du CERFASY est l’instance responsable du curriculum de formation post-grade du CERFASY. Il est en particulier le répondant pour les participants, conformément au règlement de la formation. Il est actuellement composé des membres suivants :

- Michèle Gennart, Dr. Phil, psychologue spéc. en psychothérapie FSP, en pratique privée et au Centre Médical de la Source, Lausanne
- Hélène Rey Hanson, dipl. psych., psychologue spéc. en psychothérapie FSP, thérapeute de famille ASTHEFIS, en pratique privée, Genève et aux Hôpitaux universitaires de Genève
- Michel Cattin, dipl. HES en travail social, thérapeute de famille ASTHEFIS, Drop-In à Neuchâtel
- Michel Stalder, dipl. psych., psychologue spéc. en psychothérapie FSP, en pratique privée, Genève et Service de psychiatrie de l’enfant et de l’adolescent à Nyon
- Daniel Stern (président du comité), dipl. psych., psychologue spéc. en psychothérapie FSP, en pratique privée, Cerfasy, Neuchâtel
- Marco Vannotti, médecin, psychiatre-psychothérapeute FMH, en pratique privée, Cerfasy, Neuchâtel

En plus des membres du comité de formation, qui fonctionnent également comme enseignants, l'équipe pédagogique comprend les personnes suivantes :

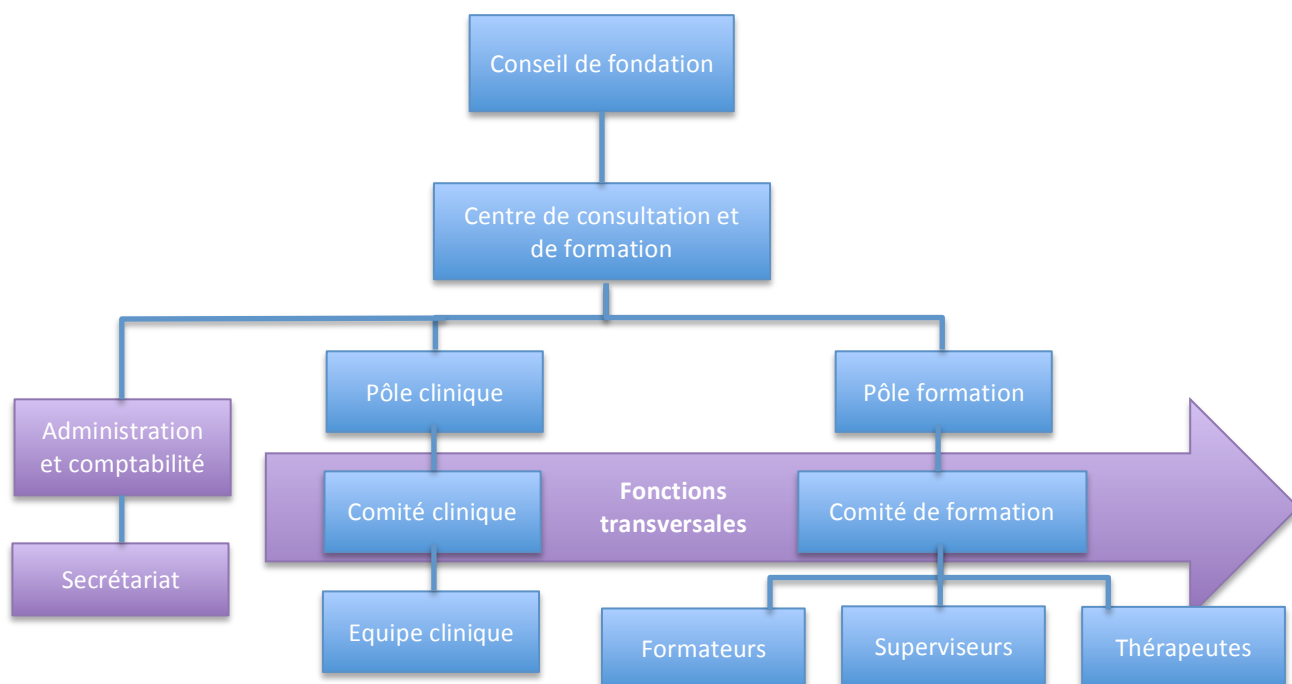
- Claudio Carneiro, psychologue spéc. en psychothérapie FSP, thérapeute de famille ASTHEFIS, en pratique privée, à Lausanne et au Cerfasy, Neuchâtel
- Nathalie Fehr Fouvy, psychologue spéc. en psychothérapie FSP, en pratique privée, Cerfasy, Neuchâtel
- Catherine Jobin, infirmière, psychologue, psychothérapeute ASP, en pratique privée, Cerfasy, Neuchâtel
- Isabelle Philippe, pédopsychiatre psychothérapeute FMH, en pratique privée, Cerfasy, Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds
- Pierre Ruffieux, psychologue spéc. en psychothérapie FSP, thérapeute de famille ASTHEFIS, responsable de la consultation familiale au SUPEA, Lausanne, et en pratique privée, Cerfasy, Neuchâtel

Le CERFASY est garant de l'organisation de cette formation postgrade, à savoir sa planification, son exécution, son contrôle et son évaluation. Le CERFASY s'appuie sur l'organisation suivante pour gérer son programme de formation postgrade.

3.4 ORGANISATION DU CERFASY

La formation à la psychothérapie d'orientation systémique du Centre de recherches familiales et systémiques de Neuchâtel (CERFASY) peut s'appuyer sur la structure illustrée par l'organigramme ci-dessous (fig. 1). Les différents organes figurants sur l'organigramme ont les fonctions suivantes :

Figure 1 : Organigramme du CERFASY



a. Conseil de fondation

Le conseil de fondation surveille l'activité du Cerfasy, de façon à ce que celle-ci soit conforme aux buts de la fondation. Il est actuellement présidé par le Dr. Laurent Michaud.

b. Centre de consultation et de formation

Le centre de consultation et de formation est la structure au sein de laquelle se déroule la formation postgrade. Elle est dirigée par l'assemblée générale (AG) des membres de l'équipe du centre (cliniciens et formateurs). En ce qui concerne la formation, l'AG a délégué au comité de formation la charge de planifier, organiser et gérer la formation postgrade en psychothérapie. Pour les décisions qui engageraient le Cerfasy dans son ensemble, le comité de formation en réfère à l'AG. Pour son fonctionnement, il peut s'appuyer sur son secrétariat et son département finances et comptabilité.

c. Pôle formation – Comité de formation

Pour les tâches d'organisation de la formation postgrade, le CERFASY s'appuie sur un comité de formation composé actuellement de M. Gennart, H. Rey Hanson, M. Cattin, M. Stalder, D. Stern et M. Vannotti. Pour son fonctionnement, celui-ci se réfère au règlement de formation. Ses tâches sont notamment les suivantes :

- Constituer une interface entre l'organisation responsable (FSP) et la structure de formation du Cerfasy.
- Sélectionner les formateurs, les superviseurs et les thérapeutes d'expérience personnelle.
- Décider du contenu et finaliser le programme de formation, l'adapter le cas échéant.
- Sélectionner les étudiants parmi les candidats, après consultation des formateurs qui les ont auditionnés.
- Veiller à la bonne marche de la formation postgrade, notamment en organisant les évaluations des étudiants et des formateurs.
- Mettre en place pour les candidats un système de relevé de toutes les heures de formations reçues et des attestations s'y référant ;
- Vérifier que les éléments de formation accomplis en dehors du CERFASY répondent aux critères fixés par la Confédération dans les standards de qualité ;
- Décider de la qualité d'une formation achevée en PsyOS pour un candidat, en vue de la valider pour l'obtention du titre de psychothérapeute reconnu-e au niveau fédéral ;
- Vérifier le parcours individuel de formation postgrade et, en cas de conformité, recommander la délivrance du titre de psychothérapeute reconnu-e au niveau fédéral à la FSP.

d. Formateurs

Les formateurs sont sélectionnés par le comité de formation et sont chargés de dispenser les heures de « Connaissances et savoir-faire ».

e. Superviseurs

Les superviseurs sont sélectionnés par le comité de formation et sont responsables des groupes de supervision.

f. Thérapeutes d'expérience personnelle

Les thérapeutes d'expérience personnelle sont sélectionnés par le comité de formation et sont responsables de conduire les groupes « Récit de vie » (1^{er} cycle) et les groupes de génogramme (2^{ème} cycle).

g. Pôle clinique – Comité clinique – Equipe clinique

Le pôle clinique comprend l'activité clinique exercée par l'équipe clinique, laquelle a désigné un comité clinique placé sous la responsabilité de la Dre I. Philippe et composé en outre de N. Fehr Fouvy et C. Jobin. Le comité clinique est chargé de la gestion, de la bonne marche et du développement de toute l'activité clinique du CERFASY.

h. Administration et comptabilité

Ce dicastère soutient le Pôle formation et le Pôle clinique dans la planification budgétaire et dans l'établissement de budgets corrects. Il s'occupe aussi de l'encaissement des frais d'écologie dus par les étudiants. Il est placé sous la responsabilité de T. Gros et réunit le personnel administratif en charge de la comptabilité et de l'organisation (S. Flückiger, C. Rascado).

i. Secrétariat

Le secrétariat est dans une fonction de soutien et d'organisation exécutive, tant pour le comité de formation que pour les étudiants. Il organise les envois d'information aux étudiants, il édite les documents nécessaires aux formateurs, etc. Les étudiants peuvent adresser toutes leurs questions au secrétariat qui se chargera de les relayer auprès des personnes adéquates.

3.5 RESSOURCES DU CERFASY

La formation du Cerfasy est soutenue par une structure de type fondation. Les fondations sont soumises à divers contrôles, d'abord à l'interne par le conseil de fondation, ensuite sur le plan financier par une fiduciaire et finalement par l'autorité de contrôle des fondations. Tout ce qui relève de la comptabilité de la formation fait partie intégrante de la comptabilité du Cerfasy et doit donc répondre à des normes élevées.

Par ailleurs, le budget de la formation est conçu de telle sorte que la formation soit « autoper-teuse », c'est-à-dire que toutes les dépenses soient couvertes par les frais d'écologie, laissant une marge bénéficiaire qui permet au Cerfasy d'investir dans des projets de formation.

Jusque là, avant le démarrage de chaque nouveau cycle de formation s'étendant sur 3 ans, le Cerfasy veillait à ce qu'il y ait suffisamment de formateurs disponibles pour couvrir tous les besoins (enseignement, supervision, expérience personnelle), ce qui a toujours fonctionné. Actuellement, le Cerfasy, de par la taille qu'il a acquis au fil du temps, dispose d'un réservoir suffisant de formateurs pour les années à venir.

En ce qui concerne l'équipement technique, l'infrastructure du Cerfasy comprend un système vidéo en circuit fermé, qui permet par exemple de faire des démonstrations de situations cliniques en direct. Il dispose évidemment des moyens audio-visuels et informatiques actuels, qui permettent à des enseignants de montrer des supports de cours ou des extraits vidéo dans les meilleures conditions. Le Cerfasy dispose aussi de plusieurs petites salles utilisables en plus de sa salle de

cours, ce qui permet de travailler de façon optimale en sous-groupes. Il y a aussi des moyens plus traditionnels, comme les flipcharts et les photocopies de documents importants.

4 LA FORMATION POSTGRADE EN PSYCHOTHERAPIE D'ORIENTATION SYSTEMIQUE

4.1 BUT DE LA FORMATION POSTGRADE

La formation postgrade doit permettre l'acquisition des connaissances théoriques, des savoir-faire et des savoir-être nécessaires pour exercer la psychothérapie de manière autonome dans un large domaine d'application et dans différents *settings* (individuel, de couple, de famille et de réseau).

L'accomplissement de cette formation postgrade en PsyOS par un-e psychologue détenteur-riche d'un Master, donne droit au titre de « psychologue reconnu-e au niveau fédéral ».

La formation postgrade du CERFASY entend permettre à ses étudiant-e-s d'acquérir les compétences reconnues aux termes de la LPsy (art. 5, al. 2) :

- a. utiliser les dernières connaissances, méthodes et techniques scientifiques;
- b. réfléchir avec méthode à l'activité professionnelle et aux effets qu'elle engendre, notamment sur la base des connaissances appropriées concernant les conditions spécifiques, les limites professionnelles et les sources d'erreur d'ordre méthodologique;
- c. collaborer avec des collègues en Suisse et à l'étranger, communiquer et coopérer dans un cadre interdisciplinaire;
- d. analyser leur activité de manière critique dans le contexte social, juridique et éthique dans lequel elle s'inscrit;
- e. évaluer correctement la situation et l'état psychique de leurs clients et de leurs patients et appliquer ou recommander des mesures appropriées;
- f. intégrer les institutions du système social et sanitaire dans les activités de conseil, le suivi et le traitement de leurs clients et de leurs patients en tenant compte du cadre juridique et social;
- g. utiliser économiquement les ressources disponibles;
- h. agir de manière réfléchie et autonome, même dans les situations critiques.

4.2 ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation postgrade se déroule sur 2 cycles de 2 ans chacun : le premier est une formation de base en thérapie et intervention systémique, le second est une formation avancée en psychothérapie d'orientation systémique. Le groupe d'étudiant-e-s qui accomplissent chacun des cycles est un groupe fermé comprenant au maximum 24 participants.

La formation comprend des journées de cours en grand groupe (généralement en fin de semaine) une fois par mois, au siège du CERFASY, à Neuchâtel.

La supervision et l'approfondissement de textes choisis (groupe de lecture) se passent en petits groupes, à chaque fois pour une demi-journée. Ils ont lieu une fois par mois au 1^{er} cycle et deux fois par mois au 2^{ème} cycle. Ils ont lieu de manière générale au CERFASY, mais peuvent exceptionnellement aussi se dérouler dans le cabinet privé d'un des superviseurs.

Les groupes d'expérience personnelle sont les mêmes que les groupes de supervision. Au 1^{er} cycle, l'expérience personnelle en groupe se déroule sur quatre matinées (le samedi en général). Au 2^{ème}

cycle, elle se déroule sur huit matinées (le samedi également). Ils ont lieu de manière générale au CERFASY, mais peuvent exceptionnellement aussi se dérouler dans le cabinet privé d'un des thérapeutes.

4.3 ETENDUE DE LA FORMATION POSTGRADE

Selon l'ordonnance sur l'accréditation (AccredO-LPsy), la formation postgrade en psychothérapie doit être composée des éléments suivants:

a. connaissances et savoir-faire:

500 unités (à 45 minutes) au minimum;

b. formation pratique:

1. activité psychothérapeutique individuelle: 500 unités au minimum; au moins 10 cas traités ou en cours de traitement, documentés, sous supervision ;
2. supervision: 150 unités au minimum, dont 50 au moins en séances individuelles ;
3. expérience thérapeutique personnelle: 100 unités au minimum, dont 50 au moins en séances individuelles ;
4. unités supplémentaires de supervision ou d'expérience thérapeutique personnelle: 50 unités supplémentaires au minimum de supervision ou d'expérience thérapeutique personnelle, en fonction de l'orientation de la filière de formation postgrade¹ ;
5. pratique clinique: deux ans à 100 % au minimum², dans une institution psychosociale, dont un an au moins dans une institution ambulatoire ou stationnaire de soins psychothérapeutiques-psychiatriques.

Ci-dessous, nous détaillons comment la formation postgrade du CERFASY répond à ces critères de contenus.

4.3.1 CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE (500 HEURES)

Il s'agit de l'enseignement des concepts et des techniques permettant d'avoir une bonne connaissance des fondements de la théorie des systèmes et de la thérapie systémique, des troubles de la communication et des comportements pathologiques qu'ils induisent, des processus thérapeutiques nécessaires pour y remédier (plan thérapeutique, techniques, relation thérapeutique, etc.), des principales écoles de psychothérapie systémique et de l'évaluation des thérapies. Les journées de formation données par les formateurs du CERFASY totalisent 424 unités.

Les étudiant-e-s suivent par ailleurs 3 séminaires par année, séminaires donnés par des intervenants extérieurs placés sous la responsabilité d'un formateur du CERFASY. Les séminaires durent 1 ou 1 ½ journée (soit 8 ou 12 unités). En fonction du choix fait par les étudiant-e-s, les séminaires représentent au minimum 96 unités et au maximum 144 unités de formation.

Les 1^{er} et 2^{ème} cycle de formation du CERFASY offrent donc au minimum 520 et au maximum 568 unités de connaissances et savoir-faire, selon les séminaires optionnels que les étudiants choisissent. Le contenu détaillé des 4 années de formation figure en annexe. Ci-après sont mentionnés les grands thèmes abordés et les thématiques développées au cours des journées de formation en grand groupe :

¹ Le CERFASY recommande à ses étudiant-e-s d'utiliser ces 50 heures pour approfondir leur savoir-faire en supervision.

² En cas de travail à temps partiel la durée se prolonge en conséquence.

4.3.1.1 1er cycle « Formation de base à la thérapie et à l'intervention systémique »

Thème 1 : Première approche théorique et expérientielle de la systémique

- Travail sur le groupe de formation : de l'agrégat au système
- Les positions de survie. Les contrats de vulnérabilité
- Rencontre, empathie et intersubjectivité
- Alliance, coalitions et solidarité. Fonction du tiers et triangulation dans les relations familiales et institutionnelles.
- Enjeux individuels et institutionnels de la formation

Thème 2 : Procédures d'intervention

- Conduite d'entretiens systémiques 1 : les enjeux de la demande et la question du mandat
- Conduite d'entretiens systémiques 2 : le 1^{er} entretien
- Conduite d'entretiens systémiques 3 : mener le processus
- Conduite d'entretiens systémiques 4 : métaphores et prescriptions
- Conduite d'entretiens systémiques 5 : évaluation et co-évolution
- Conduite d'entretiens systémiques 6 : la coopération dans les pratiques de réseau
- Conduite d'entretiens systémiques 7 : fin d'intervention

Thème 3 : Fonctionnement familial et langage analogique

- Mythes, règles et rituels familiaux
- Les objets flottants 1 : drapeaux, blasons et devises.
- Les objets flottants 2 : sculptures, jeu de l'oie (loi) systémique, etc.

Thème 4 : L'optique de la complexité en systémique

- Bases théoriques de la pensée systémique : de L. von Bertalanffy à E. Morin.
- L'attachement et ses implications sur l'intervention
- Sociologie : Couples et familles contemporaines
- Les étapes du cycle vital individuel et familial, conjugalité et parentalité
- Alliance et confrontation : éthique de l'intervention
- Questionnement éthique : rapport au politique, au juridique et au social
- Intervention dans différents contextes institutionnels. Première approche de l'aide contrainte
- L'advenir de l'intervenant systémique : résonances et reconnaissance

4.3.1.2 2^{ème} cycle « Formation avancée à la psychothérapie d'orientation systémique »

Thème 1 : Les différentes écoles de thérapie familiale systémique

- Styles thérapeutiques, styles d'intervention, résonances ; travail sur le groupe de formation
- Introduction historique. Approche structurale (Minuchin) et approche stratégique (Haley, école de Milan).
- L'approche contextuelle (Bozsormenyi-Nagy). Approche transgénérationnelle.
- L'approche orientée compétences (De Shazer, Insoo Kim Berg, modèle de Bruges, etc.)
- Les approches narratives et le constructionnisme social (White, Epston, Gergen, etc.)
- L'approche intégrative du corps en psychothérapie (Onnis, etc.)

Thème 2 : Approche psychopathologique en systémique (1)

- Approche psychopathologique et les pathologies relationnelles (1)
- Approche psychopathologique et les pathologies relationnelles (2)

Thème 3 : Les différents contextes d'intervention

- Approche individuelle en thérapie systémique
- Spécificités de l'approche systémique du couple
- Spécificités de l'approche systémique avec les enfants
- Spécificités de l'approche systémique avec les adolescents et jeunes adultes
- Migration et interculturalité
- Spécificités de l'approche systémique avec les aînés
- Fin de vie, mort et élaboration du deuil

Thème 4 : Approche psychopathologique en systémique (2) et traitements

- Urgence et crise : une approche systémique
- Prise en charge de la maltraitance sur enfants
- Prise en charge des traumatismes chez l'adulte
- Prise en charge des troubles de la dépendance
- Approche systémique de la dépression et du suicide
- Troubles anxieux, familles et système de soins
- Symptômes corporels et leur impact sur les liens
- L'advenir du psychothérapeute systémique. Résonance et reconnaissance.

4.3.2 ACTIVITÉ PSYCHOTHÉRAPEUTIQUE INDIVIDUELLE (500 HEURES)

L'activité psychothérapeutique des étudiant-e-s peut avoir lieu soit dans un centre de formation où elle est supervisée, soit dans des institutions publiques ou privées, voire en cabinet privé, lieux de travail habituels des psychothérapeutes en formation. L'activité thérapeutique doit faire l'objet d'une supervision telle que définie au point 4.3.3.

De plus, chaque étudiant-e doit attester d'au moins 10 cas traités ou en cours de traitement, qui doivent être documentés, et faire l'objet d'une supervision suivie (le processus thérapeutique doit être supervisé). L'attestation peut prendre la forme d'une feuille de suivi de supervision dans le livre de bord de l'étudiant-e (voir en annexe) ou bien d'un bref rapport écrit, résumant le cas, et indiquant en quoi la supervision a eu un impact sur le suivi thérapeutique.

L'étudiant-e doit également démontrer qu'il-elle a traité une diversité suffisamment large de pathologies psychiques.

4.3.3 SUPERVISION (150 HEURES)

La supervision doit porter sur l'activité psychothérapeutique individuelle (cf. 4.3.2). Les superviseurs veillent à ce que les étudiant-e-s présentent régulièrement un même cas afin que le processus thérapeutique puisse faire l'objet de la supervision. Pour qu'un cas présenté en supervision soit validé parmi les 10 cas documentés, l'étudiant-e doit :

- avoir présenté ce cas au moins 3 fois en supervision dans un intervalle de 6 mois au minimum à 12 mois au maximum ;
- avoir montré 2 extraits vidéo de deux séances différentes dans un intervalle de 6 mois au minimum ;

- documenter cela dans son livre de bord de l'étudiant-e.

Les groupes de supervision de la formation du CERFASY comprennent 4 à 6 participants.

Sur les 150 heures de supervision requises, 50 au moins doivent être effectuées en setting individuel. Si des étudiant-e-s se font superviser en-dehors du CERFASY, le comité de formation du CERFASY vérifie que ces superviseurs correspondent bien aux critères des standards de qualité de la Confédération.

Les 50 unités supplémentaires, que les étudiants peuvent consacrer à de la supervision et/ou à de l'expérience thérapeutique personnelle, seront attribuées de préférence à la supervision dans le cadre de la formation du CERFASY.

4.3.4 EXPÉRIENCE THÉRAPEUTIQUE PERSONNELLE (100 HEURES)

Cette exigence de formation est considérée comme importante dans la mesure où elle permet au futur psychothérapeute d'acquérir une meilleure compréhension de ses motivations à exercer le travail de psychothérapeute, mais aussi de découvrir et d'utiliser les ressources personnelles dont il-elle dispose pour exercer un tel travail. Les moyens choisis pour atteindre un tel but doivent être en consonance avec l'orientation systémique. Dans ce sens,

- Cette expérience thérapeutique personnelle ne s'acquiert pas uniquement sous la forme d'une psychothérapie individuelle. D'autres moyens sont à disposition du systémicien : le travail sur sa famille d'origine via le génogramme, voire directement avec elle, le travail de groupe à l'aide de jeux de rôle et de sculptures, favorisant une expérience approfondie de soi dans un travail impliquant sa propre personne, l'analyse des résonances, etc.
- La part d'expérience thérapeutique personnelle accomplie dans le cadre d'une psychothérapie personnelle ne doit pas nécessairement être réalisée en entier dans une orientation systémique.

Sur les 100 heures requises, 50 heures doivent être faites en setting individuel, les 50 autres pouvant se faire en groupe.

La formation postgrade du CERFASY offre deux moments d'expérience thérapeutique personnelle dans sa formation :

- Un groupe de travail sur son récit de vie, avec une approche narrative (20 unités), comprenant 6 participants.
- Un groupe de travail sur son propre génogramme (40 unités), comprenant 6 participants.

L'étudiant-e devra accomplir encore une cinquantaine d'heures d'expérience personnelle en dehors de la formation. Il-elle sera amené-e à le faire auprès de thérapeutes privés, répondant aux critères des standards de qualité de la Confédération. Le comité de formation du CERFASY vérifie que les thérapeutes correspondent bien à ces critères.

4.3.5 PRATIQUE CLINIQUE (2 ANS À 100 %)

L'étudiant-e psychothérapeute doit travailler deux ans à 100 % au minimum dans une institution psychosociale, dont un an au moins dans une institution ambulatoire ou stationnaire de soins psychothérapeutiques-psychiatriques. En cas de travail à temps partiel (minimum 40%), la durée de l'engagement doit être rallongée en conséquence.

Cette expérience est jugée importante pour le-la futur-e psychothérapeute systémicien-ne qui, grâce à elle, pourra acquérir une large connaissance des troubles mentaux les plus courants dans une consultation psychiatrique, et faire en même temps l'expérience des soins prodigués par des psychiatres et d'autres professionnels de la santé, avec qui il-elle sera parfois amené-e à collaborer. Le comité de formation du CERFASY ne propose pas une liste des établissements de soins psychosociaux pour faire cette expérience clinique, mais il contrôle le choix de la personne en formation, en conformité avec la LPsy et ses règles d'interprétation (cf. site internet de l'OFSP, et ses FAQ sur la LPsy).

Ainsi, les contextes professionnels dans lesquels les personnes en formation accomplissent leur pratique clinique sont reconnus comme valides pour autant que :

- Ils-elles y exercent un mandat psychothérapeutique,
- Ils-elles y rencontrent un large éventail de troubles psychiques (pouvant être attesté par un registre des cas traités mentionnant les différentes pathologies qu'ils-elles ont rencontrées),
- Ils-elles y bénéficient d'un encadrement suffisant permettant l'acquisition d'un bon discernement clinique.

4.4 RESUME DU CONTENU DE LA FORMATION ET TARIFS EN VIGUEUR

Le tableau suivant résume les apports de la formation postgrade du CERFASY dans les différents domaines de formation :

1 ^{er} CYCLE	Connaissances et savoir-faire	Supervision	Expérience personnelle	Evaluation	Coûts
1 ^{ère} année	100 unités (cours) 10 unités (gr. lecture) 24 à 36 unités (séminaires à choix)	40 unités (groupe de 6)	-	Un protocole de premier entretien	CHF 4850.-
2 ^{ème} année	92 unités (cours) 10 unités (gr. lecture) 24 à 36 unités (séminaires à choix)	40 unités (groupe de 6)	20 unités (groupe de récit de vie)	Un protocole de processus thérapeutique	CHF 4850.-
TOTAL	260 à 284 unités	80 unités	20 unités		CHF 9'700.-
2 ^{ème} CYCLE	Connaissances et savoir-faire	Supervision	Expérience personnelle	Evaluation	Coûts
1 ^{ère} année	100 unités (cours) 10 unités (gr. lecture) 24 à 36 unités (séminaires à choix)	67 unités (groupe de 6) 13 unités (individuel)	-	Un protocole de processus thérapeutique	CHF 5700.-
2 ^{ème} année	92 unités (cours) 10 unités (gr. lecture) 24 à 36 unités (séminaires à choix)	67 unités (groupe de 6) 13 unités (individuel)	40 unités (groupe de génogramme)	Un mémoire de fin de formation centré sur son évolution personnelle en tant que thérapeute	CHF 5700.-
TOTAL	260 à 284 unités	134 unités (groupe) 26 unités (individuel)	40 unités		CHF 11'400.-

4.4.1 COMPLÉMENTS DE FORMATION POUR L'OBTENTION DU TITRE FÉDÉRAL

Pour l'obtention du titre fédéral, le-la candidat-e doit accomplir en plus des apports de la formation du CERFASY :

- 24 unités de supervision en setting individuel ;
- 50 unités d'expérience personnelle en setting individuel.

Et le-la candidat-e doit attester avoir accompli :

- Une pratique clinique équivalant à 2 ans à 100 %, dans une fonction thérapeutique au sens de l'Ordonnance fédérale sur l'accréditation (AccredO-LPsy) comme détaillé au point 4.3.
- 500 unités d'activité psychothérapeutique individuelle, y-compris les 10 cas traités ou en cours de traitement, documentés, sous supervision.

4.5 DUREE DE LA FORMATION

La formation postgrade en psychothérapie dure au minimum 4 ans et au plus 6 ans (par analogie avec LPsy art. 6, al. 1). Cependant, en cas de formation postgrade à temps partiel, la durée est prolongée en conséquence (LPsy art. 6, al. 2).

Les étudiant-e-s qui accomplissent les 1^{er} et 2^{ème} cycles de leur formation au CERFASY en ont donc pour 4 ans, pour autant que dans cet intervalle ils-elles parviennent à remplir l'ensemble des conditions requises pour l'obtention du titre fédéral (cf. 4.4).

4.6 ENCADREMENT ET CONSEILS AUX ETUDIANTS

Les étudiants disposent de différents encadrants, dans différents settings.

Le groupe de formation dans son ensemble est suivi tout au long de la formation par une personne « fil rouge », à qui incombe la tâche d'être présente à chaque début de journée de formation « connaissances et savoir-faire » pour vérifier avec le groupe que tout se passe bien, et pour répondre à toutes les questions au sujet de la formation. Cette personne est également à disposition par voie électronique ou autre pour répondre à toutes les questions administratives et organisationnelles ayant trait à la formation.

De plus, chaque étudiant dispose d'un tuteur parmi les membres de l'équipe de formateurs. Le tuteur a une fonction d'accompagnant et d'encadrant pour aider l'étudiant à pouvoir pleinement participer et profiter de la formation. C'est le tuteur qui sera la personne de premier recours au cas où l'étudiant rencontrerait un problème susceptible d'affecter sa participation à la formation, qu'il s'agisse de problèmes d'ordre personnel ou professionnel. Chaque étudiant-e rencontre son tuteur au moins une fois par année de formation.

Les formateurs favorisent la mise à disposition auprès des étudiants de toutes les informations dont ils disposent au sujet de postes de travail appropriés à leur pratique clinique et thérapeutique.

4.7 EVALUATION DES ETUDIANTS

4.7.1 EVALUATION FORMELLE

Les étudiants sont évalués à la fin de chaque année académique, sur la base d'un travail écrit, réalisé selon des consignes détaillées déterminées par les formateurs :

- 1^{er} cycle, 1^{ère} année : protocole de premier(s) entretien(s).

- 1^{er} cycle, 2^{ème} année : protocole d'un processus thérapeutique.
- 2^{ème} cycle, 1^{ère} année : protocole d'un processus thérapeutique.
- 2^{ème} cycle, 2^{ème} année : pour l'obtention du certificat de formation, le candidat doit rédiger un mémoire.

Les deux protocoles de processus thérapeutiques font parties des 10 cas documentés et supervisés, nécessaires pour l'obtention du titre.

Les huit autres cas peuvent faire l'objet d'un rapport bref ou d'un document attestant la supervision régulière du cas et résumant l'apport de la supervision (cf. livre de bord de l'étudiant).

4.7.2 EVALUATION INFORMELLE

Les étudiants bénéficient tout au long de la formation d'un accompagnement soutenu dans le cadre des groupes de supervision. Les superviseurs évaluent en cours d'année comment les étudiants qu'ils suivent intègrent les apports théoriques et techniques dans leur pratique.

Les étudiants ont chacun un tuteur (membre de l'équipe des formateurs) qui est mobilisable en cas de difficultés, et qui rencontre au moins une fois par année son-sa pupille pour une rencontre de bilan sur le parcours de formation.

4.7.3 PASSAGE D'UNE ANNÉE À LA SUIVANTE

A la fin de chaque année de formation, l'équipe de formateurs se réunit et passe en revue tous les étudiant-e-s de la volée en cours. Le passage à l'année suivante fait ainsi l'objet d'une décision formelle et documentée.

Si un-e étudiant-e ne satisfait pas aux exigences (notamment au travers de ses présentations de cas en supervision, et du travail de fin d'année), les formateurs peuvent assortir son passage à l'année suivante d'un certain nombre de réserves, c'est à dire des aspects à travailler plus spécifiquement dans le cours de l'année suivante, et qui feront l'objet d'une attention toute particulière de la part des formateurs.

4.8 ATTESTATIONS DE PARTICIPATION

La participation à l'enseignement connaissances et savoir-faire est validée pour autant que la personne ait assisté à 90% de toutes les séances. Les cas d'espèce sont réservés.

La formation de type supervision et expérience thérapeutique personnelle sont comptabilisées en termes d'unités effectives.

A l'accomplissement de sa formation postgrade au CERFASY, y-compris la défense validée de son mémoire de fin de formation, l'étudiant-e se voit décerner le Diplôme de formation à la psychothérapie d'orientation systémique du CERFASY.

4.9 DEMANDE POUR LE TITRE FEDERAL

Après accomplissement de la formation postgrade du CERFASY, et obtention du Diplôme, le-la candidat-e peut déposer son dossier en vue de l'obtention du titre de psychothérapeute reconnu au niveau fédéral, ceci après avoir dûment complété les éléments de formation à accomplir en plus de la formation postgrade du CERFASY (cf. 4.4.1).

Chaque demande individuelle en vue de l'obtention du titre de psychothérapeute reconnu au niveau fédéral, au travers de la formation postgrade du CERFASY, doit être dûment documentée et

prouvée. Le candidat et toute autre personne concernée, ont un droit de regard sur les documents.

4.10 CONDITIONS D'ADMISSION ET DE RETRAIT

Ci-dessous se trouvent les conditions d'admission et les procédures d'admission du 1^{er} cycle « formation de base » et du 2^{ème} cycle « formation avancée ».

4.10.1 CONDITIONS D'ADMISSION À LA FORMATION DE BASE

En tant que psychologue souhaitant obtenir le titre fédéral de psychothérapeute, pour pouvoir demander son admission à la formation de base, il faut :

- Etre en possession d'un titre universitaire de deuxième cycle en psychologie (master ou titre équivalent) d'une université suisse ou jugée équivalente (LPsy, art. 7, al. 1) ;
- Avoir suivi une formation de base comportant une prestation d'études suffisante en psychologie clinique et en psychopathologie (LPsy, art. 7, al. 2) ;
- Avoir une insertion professionnelle établie et une possibilité d'y exercer des entretiens thérapeutiques, si possible avec des familles.

Il est utile de rappeler ici que l'admission à une formation postgrade ne peut être subordonnée à l'appartenance à une association professionnelle (LPsy, art. 7, al. 3) et que nul ne peut faire valoir un droit à une place de formation postgrade (LPsy, art. 7, al. 4).

4.10.2 PROCÉDURE D'ADMISSION DE LA FORMATION DE BASE

Chaque candidat-e adresse une demande écrite au comité de formation du CERFASY, incluant :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae à jour et suffisamment détaillé, y-compris une photo et toute autre attestation utile ;
- une copie des titres universitaires avec le détail des cours suivis ;
- un formulaire d'admission dûment complété ;
- une brève histoire de sa famille d'origine (2-4 pages A4).

Après avoir été sélectionné-e sur la base d'un examen minutieux de son dossier, chaque candidat-e est auditionné-e par 2 membres de l'équipe de formateurs afin d'évaluer ses dispositions à s'intégrer dans un groupe de formation exigeant. Les critères d'admissions sont discutés au cours dudit entretien.

En cas d'admission, chaque étudiant-e signe un contrat de formation dans lequel sont détaillés les droits et devoirs des étudiant-e-s.

En cas de non-admission, le candidat ou la candidate est informé-e par courrier postal signé par un membre du comité de formation du CERFASY (il s'agit des candidat-e-s non-présélectionné-e-s et des candidat-e-s auditionné-e-s non-retenu-e-s).

4.10.3 CONDITIONS D'ADMISSION À LA FORMATION AVANCÉE

En tant que psychologue souhaitant obtenir le titre fédéral de psychothérapeute, pour pouvoir demander son admission à la formation avancée, il faut :

- Etre titulaire d'un diplôme en psychologie, reconnu conformément à la LPsy³ (LPsy, art. 7, al. 1) ;
- Avoir suivi une formation de base comportant une prestation d'études suffisante en psychologie clinique et en psychopathologie (LPsy, art. 7, al. 2) ;
- Avoir une insertion professionnelle établie dans laquelle le-la candidat-e intervient en tant que psychothérapeute et est engagé dans une telle fonction ;
- Avoir accompli sa pratique clinique au sens de l'Ordonnance sur l'accréditation (RS 935.811.1 ; AccredO-LPsy) ou être en train de l'accomplir ;
- Avoir accompli le 1^{er} cycle de formation du CERFASY « formation de base » ou une autre formation jugée équivalente (l'évaluation d'équivalence faite par le comité de formation du CERFASY est ratifiée par la FSP).

Il est utile de rappeler ici que l'admission à une formation postgrade ne peut être subordonnée à l'appartenance à une association professionnelle (LPsy, art. 7, al. 3) et que nul ne peut faire valoir un droit à une place de formation postgrade (LPsy, art. 7, al. 4).

4.10.4 PROCÉDURE D'ADMISSION À LA FORMATION AVANCÉE

Pour les candidat-e-s ayant accompli le 1^{er} cycle de formation au CERFASY et qui souhaitent directement poursuivre leur formation de 2^{ème} cycle, la demande d'admission se fait au cours de la 2^{ème} année du 1^{er} cycle, par exemple dans un entretien avec le tuteur. L'évaluation du candidat se fait donc dans une discussion où tous les critères de sélection sont minutieusement discutés.

Pour les candidat-e-s à la formation avancée, qui n'auraient pas accompli le 1^{er} cycle de formation au CERFASY, la procédure d'admission est plus complexe. Tout d'abord, chaque candidat-e adresse une demande écrite au comité de formation du CERFASY, incluant :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae à jour et suffisamment détaillé, y compris une photo et toute autre attestation utile ;
- une copie des titres universitaires avec le détail des cours suivis ;
- une copie de toutes les attestations de formation postgrade déjà accomplies ;
- un formulaire d'admission dûment complété ;
- une brève histoire de sa famille d'origine (2-4 pages A4). ??

Pour autant que la candidature réponde aux critères énoncés au point 4.10.3, le comité de formation doit alors évaluer les équivalences présentées, sur la base des « Règles de validation d'acquis et de périodes de formation postgrade FSP ». Ensuite, le comité de formation transmet sa décision à la FSP pour ratification.

En cas d'équivalence reconnue, chaque candidat-e est auditionné-e par 2 membres de l'équipe de formateurs afin d'évaluer ses dispositions à s'intégrer dans un groupe de formation exigeant. Les critères d'admissions sont discutés au cours dudit entretien.

En cas d'admission, chaque étudiant-e signe un contrat de formation dans lequel sont détaillés les droits et devoirs des étudiant-e-s.

³ Sont reconnus en vertu de la LPsy les masters, licences et diplômes en psychologie délivrés par une haute école suisse ayant droit aux subventions au sens de la loi du 8 octobre 1999 sur l'aide aux universités ou par une haute école suisse accréditée au sens de la loi fédérale du 6 octobre 1995 sur les hautes écoles spécialisées (LPsy art. 2). Les diplômes étrangers doivent répondre aux critères d'équivalence fixés à l'art. 3 LPsy.

En cas de non-admission, le candidat ou la candidate est informé-e par courrier postal signé par un membre du comité de formation du CERFASY (il s'agit des candidat-e-s non-présélectionné-e-s et des candidat-e-s auditionné-e-s non-retenu-e-s).

4.10.5 CONDITIONS DE RETRAIT EN COURS DE FORMATION

En cours de formation, les participant(e)s ont le droit de renoncer à la fin de chaque année. Une attestation des heures de formation effectuées leur sera remise. Par ailleurs, le paiement de l'année entamée est dû.

Durant le cursus, le comité de formation du CERFASY se réserve le droit de recommander à un-e étudiant-e de se retirer de la formation s'il relève une inadéquation entre cette formation et une situation personnelle. En cas d'arrêt de la formation, le comité de formation du CERFASY doit justifier sa décision à l'étudiant-e, en lien avec les conditions d'admission.

Le retrait ou l'élimination en cours de cursus sont soumis aux modalités du règlement de la formation postgrade du CERFASY.

4.11 COÛTS DE LA FORMATION

Les coûts de la formation se subdivisent en coûts de base et coûts supplémentaires. Les premiers sont ceux de la formation postgrade du CERFASY, les seconds sont une estimation du prix des éléments de formation à accomplir en plus de la formation postgrade du CERFASY, requis pour l'obtention du titre de psychothérapeute reconnu-e au niveau fédéral.

4.11.1 COÛTS DE BASE

La formation postgrade du CERFASY dure 4 ans et offre la majeure partie des éléments requis pour l'obtention du titre fédéral. Le tableau figurant au point 4.4 détaille les coûts par année de formation. Le tableau ci-dessous en est un résumé.

	Connaissances et savoir-faire	Supervision	Expérience personnelle	Coûts
TOTAL	520 à 568 unités	26 unités individuelle 214 unités en groupe	60 unités en groupe	CHF 21'100.-

Frais d'inscription	200.-
Frais d'écologie (2 ans à 4850.-/an et 2 ans à 5700.-/an)	21100.-
TOTAL DES COÛTS DE BASE	21300.-

4.11.2 COÛTS SUPPLÉMENTAIRES

La formation postgrade du CERFASY doit être dument complétée pour qu'elle permette l'obtention du titre de psychothérapeute reconnu-e au niveau fédéral :

	Connaissances et savoir-faire	Supervision	Expérience personnelle
	Accompli	24 unités en setting individuel	50 unités en setting individuel

Supervision individuelle de 24 unités au minimum, (tarif estimé : 150.- par heure)	3600.-
Expérience thérapeutique personnelle : 50 unités (tarif estimé : 150.- par heure)	7500.-
Etude du dossier pour l'obtention du titre fédéral	500.-
TOTAL DES COÛTS SUPPLEMENTAIRES	11600.-
 TOTAL GENERAL	 32900.-

Ne sont pas compris dans cette liste :

- Les coûts relatifs à la littérature spécialisée et du matériel d'étude général ;
- Les frais de déplacement ;
- Les frais de logement éventuel ;
- Les frais de repas ;
- Les émoluments pouvant être demandé par la FSP ou par la Confédération, pour l'attribution du titre.

Nota Bene : Les prix indiqués sont ceux en vigueur actuellement (cf. 4.15). Le CERFASY se réserve le droit de procéder à des adaptations ou à des modifications de tarifs.

4.12 RECOURS

Les candidat-e-s peuvent déposer un recours auprès de la commission de recours de la FSP contre la décision négative en première instance du CERFASY d'attribuer le titre de spécialisation. Le cas échéant, le CERFASY est tenu de garantir un droit de regard à la commission de recours dans tous les documents importants pour le cas en question (Principes directeurs de la FSP).

4.13 PRINCIPES ETHIQUES ET DEONTOLOGIE

Les étudiant-e-s de la formation postgrade du CERFASY respectent les règles déontologiques de leur profession (code déontologique de la FMH, code déontologique de la FSP, code déontologique d'Avenir social). Ils-elles sont évidemment tenu-e-s de respecter la confidentialité et le secret professionnel, tel que le prévoient les lois suisses en vigueur.

4.14 COOPÉRATION AVEC LA FSP – ASSURANCE QUALITÉ

Toutes les modifications importantes pour la reconnaissance du cursus seront annoncées en permanence à la FSP, qui remplit le rôle d'organisation responsable au sens de la Loi sur les professions de la psychologie (LPsy) de l'Ordonnance sur l'étendue et l'accréditation des filières de formation postgrade des professions de la psychologie (AccredO-LPsy).

4.14.1 FSP : ORGANISATION RESPONSABLE

En tant qu'organisation responsable de la filière de formation du Cerfasy, la FSP prend des décisions sur les points suivants et garantit de ce fait un traitement des dossiers conforme à la loi fédérale sur la procédure administrative :

- a. la validation d'acquis et de périodes de formation postgrade, pour les personnes qui voudraient rejoindre la formation du Cerfasy en cours de formation ;

- b. l'admission à la formation du Cerfasy ;
- c. la réussite de l'évaluation finale de la formation, soit le mémoire de fin de formation ;
- d. l'octroi du titre de psychothérapeute reconnu-e au niveau fédéral.

4.14.2 ASSURANCE QUALITÉ

Le Cerfasy s'appuie sur le système d'assurance qualité que la FSP a développé en tant qu'organisation responsable pour tous les prestataires de formation qui collaborent avec elle. Sans entrer dans les détails, cette assurance qualité prévoit une évaluation régulière de la formation au moyen d'un rapport de qualité annuel, lequel passe en revue tous les aspects de la formation qui doivent répondre aux exigences de la loi et vérifie que celles-ci soient toujours remplies.

4.15 VALIDITE DES INFORMATIONS

Les informations que ce document donne sont celles connues au 31 juillet 2017. Le CERFASY se réserve le droit de les modifier en tout temps, en fonction des futures dispositions.

5 ANNEXES

5.1 ANNEXE 1 : COHERENCE DU PROGRAMME DE FORMATION POSTGRADE DU CERFASY AVEC LES EXIGENCES DECOULANT DE LA LPSY

Nous considérons que le programme de la formation postgrade proposée par le CERFASY répond aux exigences de la LPsy. Nous l'illustrons ci-dessous.

5.1.1 DIAGNOSTIC, PLANIFICATION DU TRAITEMENT ET GESTION APPROPRIÉE DES CRISES

Procédures d'intervention (Cycle 1, thème 2), Les différentes écoles de thérapie familiale systémique (Cycle 2, thème 1), Approche psychopathologique en systémique (1) (Cycle 2, thème 2), Approche psychopathologique en systémique (2) et traitements (Cycle 2, thème 4) sont tous des apports théorico-cliniques qui visent à doter les étudiant-e-s de connaissances et de compétences suffisantes pour gérer des traitements psychothérapeutiques sous leur propre responsabilité.

Ces apports formatifs sont repris et revus dans le cadre de la supervision (cf. 7.3) de la pratique clinique (cf. 7.5) et de l'activité psychothérapeutique individuelle (cf. 7.2). Les superviseurs aident les étudiant-e-s à penser leur activité clinique avec des patients à la lumière des apports théoriques nommés ci-dessus. Ci-dessous, nous mettons en lien des contenus de la formation avec des exigences spécifiques en termes d'acquisition de compétences attendues à la fin de la formation postgrade.

a. Etablir un diagnostic et un plan de traitement approprié

Approche psychopathologique et les pathologies relationnelles 1 et 2 (Cycle 2, thème 2) ; Prise en charge de la maltraitance sur enfants ; Prise en charge des traumatismes chez l'adulte ; Prise en charge des troubles de la dépendance ; Approche systémique de la dépression et du suicide ; Troubles anxieux, familles et système de soins ; Symptômes corporels et leur impact sur les liens (Cycle 2, thème 4) sont des journées de formation qui développent les enjeux diagnostiques et la question du traitement approprié aux diverses pathologies.

Le thème 2 du 1^{er} cycle « *Procédures d'intervention* » développe la notion de plan de traitement au travers de plusieurs journées de formation.

b. Etablir des liens avec les systèmes sanitaires et sociaux

Le 1^{er} cycle de formation, qui met les psychologues au contact d'autres professionnels du domaine de la santé et du social, vise à augmenter la connaissance que les étudiant-e-s ont du réseau professionnel : quelles sont les institutions médico-psycho-sociales du réseau proche et plus lointain susceptibles d'être utiles à nos patients ?

Conduite d'entretiens systémiques 6 : la coopération dans les pratiques de réseau (Cycle 1, thème 2) est une journée centrée sur le travail de réseau.

c. Considérer le cadre juridique et social

Questionnement éthique : rapport au politique, au juridique et au social ; Intervention dans différents contextes institutionnels : première approche de l'aide contrainte ; Sociologie : couples et familles contemporaines ; Les étapes du cycle vital individuel et familial, conjugalité et parentalité (Cycle 1, thème 4) sont des journées qui développent la thématique de l'inscription de la psychothérapie dans un cadre plus large, celui de la culture, de la société et de ses lois.

d. Gérer une crise de façon appropriée

Urgence et crise : une approche systémique ; Approche systémique de la dépression et du suicide (Cycle 2, thème 4) sont des journées spécifiquement consacrées au thème de la gestion de crise. De manière transversale, d'autres journées abordent également l'enjeu de la crise, qui peut apparaître en particulier dans certains contextes d'intervention, comme la maltraitance commise sur les enfants ou la violence conjugale (Cycle 2, thème 4).

5.1.2 RÉFLEXION CRITIQUE

La réflexion critique des potentiels et également des limites de la psychothérapie fait l'objet d'un enseignement transversal, dans de nombreuses journées, notamment celles consacrées aux différentes écoles de thérapie systémique (Cycle 2, thème 1) et aux différents contextes d'intervention (Cycle 2, thème 3). La formation vise aussi à augmenter la conscience qu'ont les étudiant-e-s du contexte plus global dans lequel ils-elles évoluent : il existe des systèmes englobants (la société, la législation, l'éthique, le système de santé, etc.) qui déterminent nos manières d'agir, parfois bien plus que notre cadre de référence strictement psychothérapeutique. Les futurs psychothérapeutes doivent l'avoir intégré. *Sociologie : couples et familles contemporaines ; Alliance et confrontation : éthique de l'intervention ; Questionnement éthique : rapport au politique, au juridique et au social ; Intervention dans différents contextes institutionnels : première approche de l'aide contrainte (Cycle 1, thème 4)* sont des journées de formation plus particulièrement centrées sur ces aspects.

Les groupes de supervision (cf. 7.3) sont le lieu par excellence où s'exerce la réflexion critique. En effet, la méthode de supervision prévoit que chaque membre du groupe de supervision fasse part, à la personne qui présente une situation, de sa réflexion critique et de ses hypothèses. C'est aussi en supervision qu'on peut rendre attentif l'étudiant-e sur les limites de ses possibilités et sur ses devoirs au regard des systèmes englobants mentionnés plus haut.

L'expérience thérapeutique personnelle (cf. 7.4) est une occasion de mettre en discussion ce qui anime de façon plus personnelle l'étudiant-e, dans sa posture thérapeutique et de questionner les risques à en faire trop ou trop peu, sans réflexion critique sur l'articulation entre les résonances personnelles et les situations cliniques. Dans le cadre de l'expérience thérapeutique personnelle proposée par le CERFASY ainsi que dans le cadre des supervisions, nous veillons à ce que les étudiant-e-s mènent une réflexion critique sur leur pratique, sur eux-mêmes et sur leurs propres comportements et attitudes.

5.1.3 TRAVAIL INTERDISCIPLINAIRE

Le 1^{er} cycle de formation du Cerfasy s'adresse aux professionnels du domaine de la santé – médecins, psychologues, infirmiers, logopédistes, psychomotriciens – et du domaine social – travailleurs sociaux, éducateurs, animateurs et assistants sociaux (cf. site internet). Les deux années de formation sont donc l'occasion de se confronter à des personnes exerçant d'autres fonctions et d'apprendre à mieux travailler en interdisciplinarité.

Le programme de formation comprend des journées dédiées à l'enjeu de l'interdisciplinarité : *Conduite d'entretiens systémiques 6 : la coopération dans les pratiques de réseau (Cycle 1, thème 2), Intervention dans différents contextes institutionnels. Première approche de l'aide contrainte (Cycle 1, thème 4)*. Le thème 4 du cycle 2 « *Approche psychopathologique en systémique (2) et traitements* » aborde de façon transversale le travail interdisciplinaire dans la prise en charge et le traitement de troubles spécifiques, souvent complexes.

La pratique clinique requise dans des institutions de soins psychosociales permet aux étudiant-e-s d'approfondir leur connaissance et leur expérience du travail interdisciplinaire.

5.1.4 GESTION ÉCONOMIQUE DES RESSOURCES

Le Cerfasy enseigne des pratiques thérapeutiques qui permettent que les traitements soient aussi brefs que possible, à évaluer finement le rapport entre gravité de la problématique et mesures de soin à mettre en place et, en cas de problématiques plus chroniques, encourage les étudiants à articuler leurs interventions aux systèmes de soutien social, sans perdre de vue les principes d'équité et de justice.

Le thème 2 du Cycle 1 « Procédures d'intervention », tout particulièrement *la journée 1 : Enjeux de la demande et question du mandat, la journée 2 : Le 1^{er} entretien, la journée 3 : Mener le processus, la journée 5 : Evaluation et co-évolution & la journée 7 : Fin d'intervention* enseignent une attitude qui vise à ne pas en faire trop, c'est-à-dire prévoir d'emblée des objectifs clairs et évaluables, s'assurer en cours de traitement que les objectifs initiaux sont toujours les bons (ou alors se mettre d'accord pour en changer), faire des bilans réguliers et ne pas poursuivre la thérapie au-delà de ce qui est requis.

5.2 ANNEXE 2 : QUALIFICATIONS DE L'ÉQUIPE DE FORMATION

Le comité de formation du CERFASY veille à ce que les personnes qui donnent et attestent des différents éléments de la formation soient qualifiés pour le faire.

5.2.1 SÉLECTION DES FORMATEURS

Les formateurs sont tous membres de l'équipe clinique du Cerfasy ou bien ont une pratique clinique dans d'autres contextes de travail. Ils ont donc tous une large expérience clinique.

Le comité de formation sélectionne les formateurs en fonction des thèmes des journées : il s'agit de faire correspondre le(s) formateur(s) le(s) plus qualifié(s) aux thèmes qu'il s'agit de présenter aux étudiants.

Un formateur débutant (sans expérience préalable suffisante en tant que formateur) n'intervient jamais seul, il fonctionne toujours au début comme formateur assistant au côté d'un formateur « senior ».

Les formateurs invités, évidemment placés sous la responsabilité d'un formateur senior, sont tous d'éminents spécialistes de leur domaine d'enseignement, ce qui est attesté par les publications dont ils sont les auteurs et la notoriété dont ils jouissent au sein de la profession. Ces formateurs invités dispensent leur enseignement sous la forme d'ateliers théorico-cliniques auxquels participent aussi bien des personnes formées (dans le cadre de leur formation continue) que des étudiants (dans le cadre de leur formation postgrade).

5.2.2 QUALIFICATIONS DES FORMATEURS

Les formateurs du Cerfasy sont tous des cliniciens chevronnés, pratiquant en tant que psychothérapeutes soit dans l'équipe clinique du Cerfasy soit dans d'autres lieux de travail, qu'il s'agisse de pratique privée ou d'institution où ils exercent une fonction de cadres.

Tous les formateurs disposent d'une formation de base au niveau « Hautes écoles » : diplôme fédéral de médecine humaine, master en psychologie ou titre HES en travail social. Ils sont tous titulaires d'une formation postgrade en psychothérapie : FMH de psychiatrie-psychothérapie, FMH de

psychiatrie-psychothérapie d'enfants et d'adolescents, spécialiste FSP en psychothérapie, psychothérapeute ASP, thérapeute de famille ASTHEFIS.

Les formateurs invités sont tous d'éminents spécialistes de leur domaine d'enseignement, ce qui est attesté par les publications dont ils sont les auteurs et la notoriété dont ils jouissent au sein de la profession.

La liste des formateurs permanents du CERFASY se trouve à l'annexe 3.

5.2.3 QUALIFICATIONS DES SUPERVISEURS

Les superviseurs du Cerfasy sont tous des cliniciens chevronnés, pratiquant en tant que psychothérapeutes soit dans l'équipe clinique du Cerfasy soit dans d'autres lieux de travail, qu'il s'agisse de pratique privée ou d'institution où ils exercent une fonction de cadres.

Tous les superviseurs disposent d'une formation de base au niveau « Hautes écoles » : diplôme fédéral de médecine humaine, master en psychologie. Ils sont tous titulaires d'une formation postgrade en psychothérapie : FMH de psychiatrie-psychothérapie, FMH de psychiatrie-psychothérapie d'enfants et d'adolescents, spécialiste FSP en psychothérapie, psychothérapeute ASP. Ils ont tous au moins 5 ans de pratique clinique depuis la date d'obtention de leur titre de spécialiste.

Plusieurs parmi les superviseurs actuellement en activité au Cerfasy se sont formés au côté d'un superviseur senior qu'ils ont secondé pendant au moins une année avec un groupe de supervision de la formation postgrade du Cerfasy.

En ce qui concerne la supervision que les étudiants seraient susceptibles de faire en dehors du Cerfasy, le comité de formation ne valide que les superviseurs répondant aux critères des standards de qualité de la Confédération.

La liste des superviseurs du CERFASY se trouve à l'annexe 4.

5.2.4 QUALIFICATIONS DES PSYCHOTHÉRAPEUTES POUR L'EXPÉRIENCE IMPLIQUANT SA PROPRE PERSONNE

Les thérapeutes pour l'expérience personnelle du Cerfasy sont tous des cliniciens chevronnés, pratiquant en tant que psychothérapeutes soit dans l'équipe clinique du Cerfasy soit dans d'autres lieux de travail, qu'il s'agisse de pratique privée ou d'institution où ils exercent une fonction de cadres.

Ils disposent tous d'une formation de base au niveau « Hautes écoles » : diplôme fédéral de médecine humaine, master en psychologie. Ils sont tous titulaires d'une formation postgrade en psychothérapie : FMH de psychiatrie-psychothérapie, FMH de psychiatrie-psychothérapie d'enfants et d'adolescents, spécialiste FSP en psychothérapie, psychothérapeute ASP. Ils ont tous au moins 5 ans de pratique clinique depuis la date d'obtention de leur titre de spécialiste.

En ce qui concerne l'expérience personnelle que les étudiants seraient susceptibles de faire en dehors du Cerfasy, le comité de formation ne valide que les thérapeutes répondant aux critères des standards de qualité de la Confédération.

La liste des thérapeutes pour l'expérience personnelle du CERFASY se trouve à l'annexe 5.

5.2.5 FORMATION CONTINUE DES FORMATEURS

Tous les formateurs du Cerfasy sont membres d'organisations professionnelles qui ont édicté des règles contraignantes en matière de formation continue. Il va de soi qu'ils s'y conforment tous.

Par ailleurs, le Cerfasy accueille des séminaires de formation continue (cf. formateurs invités dans 9.2) auxquels les formateurs du Cerfasy participent librement.

Les formateurs disposent de moments de supervision (avec des superviseurs externes invités) et d'intervision.

Les formateurs membres de l'équipe du Cerfasy sont engagés sur la base d'un contrat oral et ils s'engagent sur l'honneur à se conformer aux exigences de formation continue.

5.2.6 EVALUATION DES FORMATEURS

En plus des évaluations orales régulières, le Cerfasy a mis sur pied une évaluation anonymisée de la formation par les étudiants au moyen d'un système électronique (SurveyMonkey®, cf. annexe 10 pour le détail des questions). Sont évalués :

- chacune des journées de formation « connaissances et savoir-faire », individuellement ;
- la supervision deux fois par année ;
- le groupe de génogramme, à la fin du groupe.

Les étudiants ont à se prononcer sur l'apport théorique, l'apport quant à leur savoir-faire et quant à leur savoir-être des différents éléments de la formation ; la possibilité de suggérer des améliorations leur est à chaque fois donnée. Les résultats de ces évaluations par les étudiants font l'objet d'une réunion de travail de toute l'équipe de formateurs une à deux fois par année.